

Dijon, le 26 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

La SEMAAD conçoit un quartier durable ISO 14001 de 300 logements à Genlis

A l'occasion de la Semaine nationale des Entreprises Publiques Locales organisées dans toute la France du 19 au 26 mai 2010, la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) dévoile le projet d'un nouveau quartier durable de 300 logements dont l'aménagement lui a été confié par la ville de Genlis : le quartier République sera le 1^{er} quartier du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire dijonnaise extérieur à l'agglomération dijonnaise certifié ISO 14001.

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) s'est vue confier par la ville de Genlis, le 25 février 2009, l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation au nord de la commune : la ZAC République.

D'une superficie d'environ 6 ha, ce quartier d'habitation, proche de la gare, des équipements publics et d'activités commerciales et situé dans un environnement à dominante d'habitat, comprendra 300 logements environ.

La commune de Genlis, qui compte plus de 5.500 habitants et figure au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) parmi les pôles intermédiaires de développement de l'aire urbaine dijonnaise, poursuit ainsi sa croissance urbaine, en comblant un espace vide de la ville urbanisée. Cet espace, qui permet d'éviter un étalement urbain toujours préjudiciable à l'environnement, représente une belle opportunité pour ses habitants. Pour le maire de Genlis, conseiller général de la Côte d'Or, M. Noël BERNARD, « *Genlis souhaite, à travers la ZAC République, favoriser l'accession à la propriété en offrant un parcours résidentiel le plus complet possible à ses habitants actuels et futurs, dans un environnement paysager particulièrement soigné* ».

Pour concevoir le quartier aux ambitions durables affirmées, une procédure nationale de consultation a été organisée par la SEMAAD en vue de sélectionner une équipe de conception urbaine et d'architecture paysagère.



Cette procédure s'est appuyée sur le Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable (POSADER) et sur le Système de Management Environnemental Vert³ dont la SEMAAD s'est dotée en octobre 2008, assurant au projet sa dimension durable selon les critères urbains, sociaux, environnementaux, énergétiques, fonctionnels, économiques et de gouvernance les plus novateurs et les plus performants. Etabli par la SEMAAD avec l'équipe municipale de Genlis, le cahier des charges de la consultation décrivait ainsi 101 objectifs durables auquel le futur quartier devait satisfaire.

Onze équipes d'urbanistes provenant de toute la France ont été candidates à la consultation. Parmi celles-ci, quatre équipes finalistes ont été sélectionnées par le jury pour concourir. Désigné au mois de décembre 2009, le projet lauréat est celui conçu par une équipe pluridisciplinaire conduite par l'agence lyonnaise Mona Lisa Architectes (Christophe MIGUET), associée à l'Agence paysagiste d'Aix-les-Bains Romain ALLIMANT Paysages.

Le projet d'aménagement retenu, qui assure la mixité sociale, intergénérationnelle, urbaine et fonctionnelle attendue de la ville de Genlis et de la SEMAAD, se caractérise par une grande qualité, et en particulier une gestion durable des eaux pluviales, une optimisation des déchets et rejets, des circulations douces et des espaces publics végétalisés utiles et agréables.

Le quartier République préfigure un projet ambitieux et durable pour la ville de Genlis et ses habitants. Les travaux commenceront au deuxième semestre 2012 et les premiers logements seront livrés à la fin de 2013.

Bénéficiant de la méthodologie durable de la SEMAAD, le nouveau quartier République à Genlis sera le premier quartier du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire dijonnaise extérieur à l'agglomération dijonnaise, à bénéficier de la certification environnementale internationale ISO 14001 et européenne EMAS (European Management Audit Scheme).

« Cette opération porte témoignage de l'importance accordée par les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) à l'aménagement durable urbain au-delà de la seule agglomération dijonnaise » a précisé Thierry LAJOIE, directeur général des EPLAAD (SPLAAD, SEMAAD).

« Le quartier République à Genlis démontrera que les écoquartiers ne sont pas réservés aux villes mais peuvent aussi bénéficier, par une capitalisation des expériences et dans un même souci de qualité, aux communes périurbaines et rurales, ce qui est important pour le territoire comme pour ses habitants » a pour sa part commenté Pierre PRIBETICH, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, Maire-Adjoint de Dijon, Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire dijonnaise, Président des conseils d'administration des EPLAAD (SPLAAD, SEMAAD).

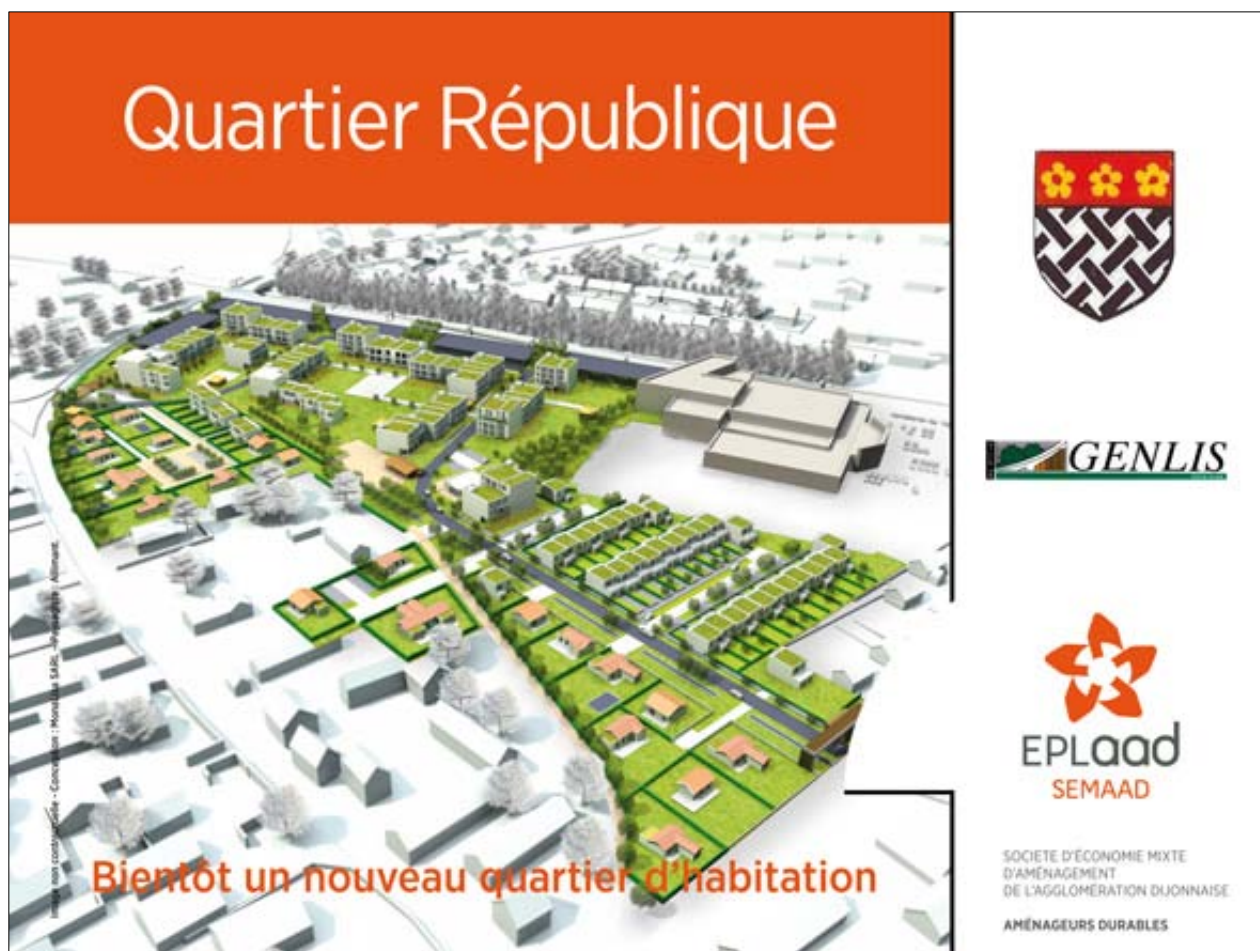
Documents joints :

- « Quartier durable ISO 14001 République à Genlis : le projet lauréat »
- « L'équipe lauréate : Mona Lisa et Allimant Paysages »
- « Les EPLAAD : SPLAAD et SEMAAD »
- « La Semaine nationale des Entreprises Publique Locales (EPL) »

Contact :

Stéphanie VALLOT
Responsable
de la Communication
svallot@eplaad.com -
03.80.72.18.71.

QUARTIER DURABLE ISO 14001 REPUBLIQUE A GENLIS : LE PROJET LAUREAT



Panneau d'information situé rue de l'ancien chemin des bœufs à Genlis

La réponse de l'équipe d'urbanistes MONA LISA, Architectes associés portant sur la mission de prestations de services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère sur Genlis a rempli toutes les conditions à respecter en termes d'habitat et de qualité de vie fixées dans le cahier des charges avec ses 101 actions et/ou performances publié par la SEMAAD en août 2009.

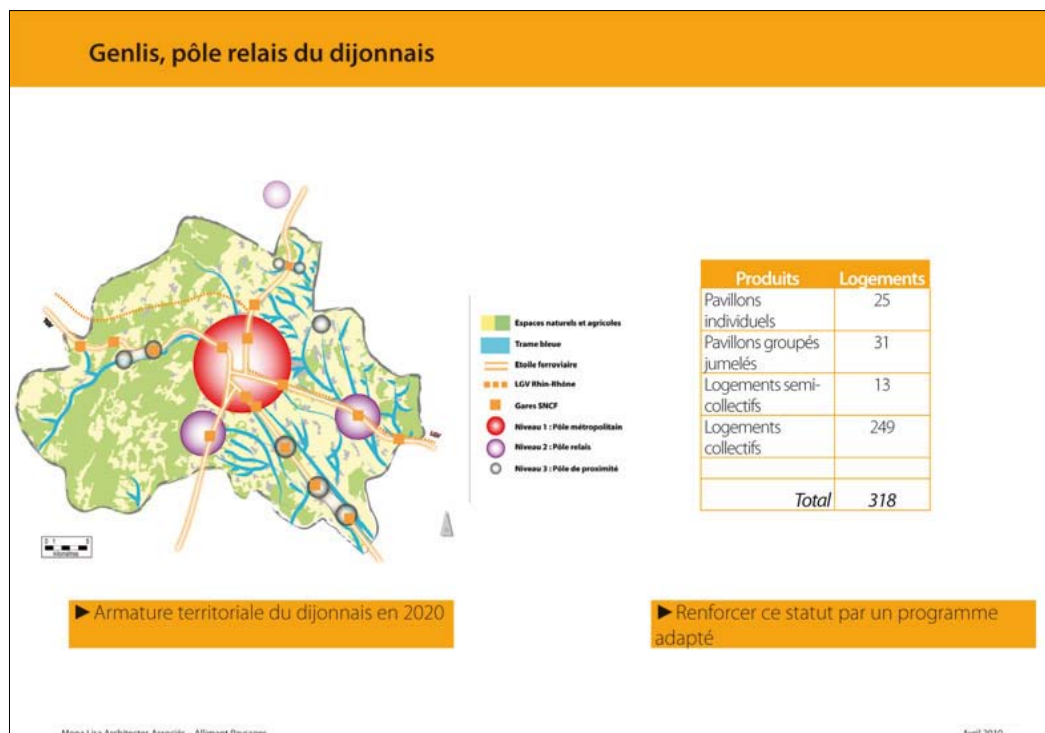
Le projet propose le nombre de logements initial estimé à environ 300, incluant toute une mixité d'habitation (accession libre, accession sociale, maisons individuelles...).

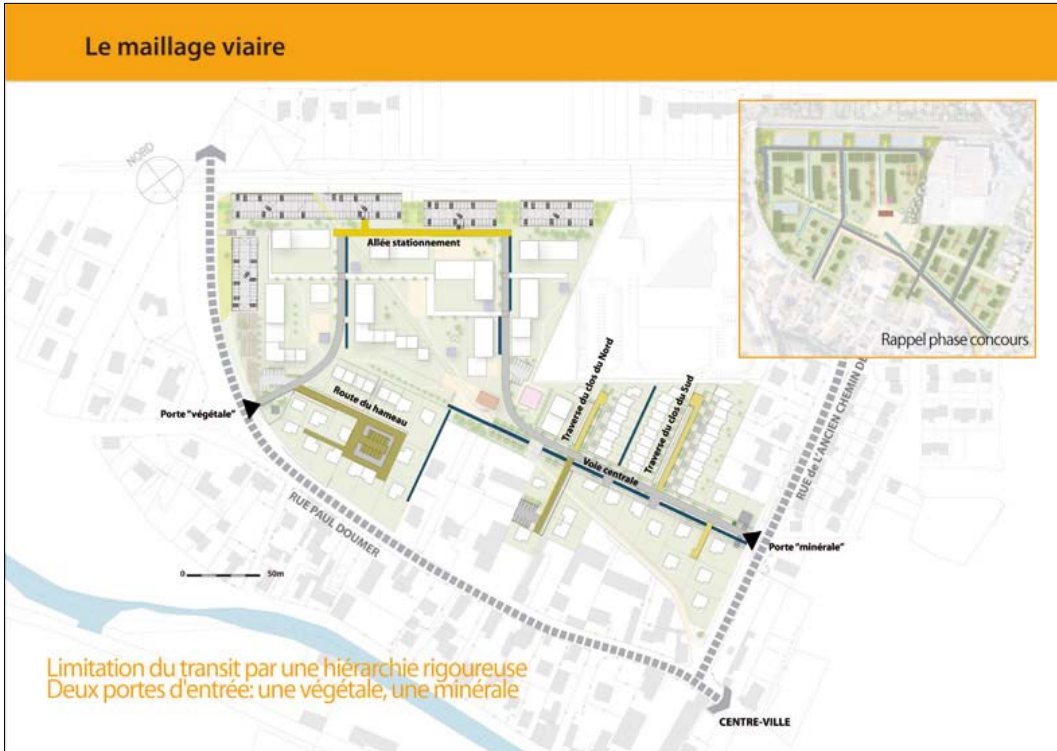


Le projet s'appuie sur six grands thèmes structurants :

- Un cœur de quartier avec la place des « Fremis roussottes », espace public central qui sera fondateur de l'identité de la ZAC.
- Un projet d'intégration qui s'inscrit dans le paysage et l'histoire urbaine du site et prenant en compte le voisinage du site.
- La canalisation des automobiles et la promotion des mobilités douces : les déplacements piétonniers et à vélo sont une priorité pour ce quartier d'habitation.
- La gouvernance a été mise au cœur de la proposition avec notamment la création d'une maison de quartier à l'entrée sud appelé la « Maison des Fourmis », réinterprétation contemporaine du « local commun résidentiel ».
- La gestion et la mise en valeur du cycle de l'eau.
- La stratégie végétale qui favorise ainsi les espaces verts au cœur du quartier.

Le projet de quartier durable ISO 14001 République à Genlis







Le stationnement: un seul parking à vocation résidentielle

Rentabilisation foncière de la zone non aedificandi
Confort acoustique





Plan de composition



Les logements collectifs





Les pavillons groupés

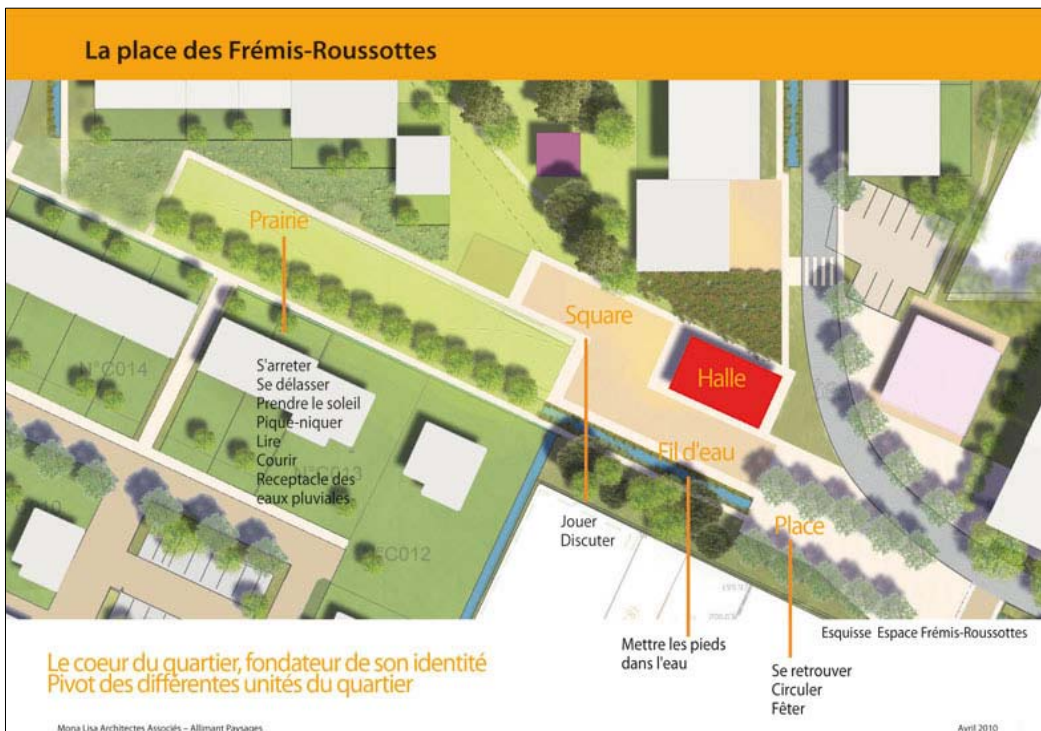
31 logements

Distribution en clos
Implantation alternée selon l'orientation

Les pavillons individuels

25 logements

Accroche aux secteurs périphériques
Regroupement autour d'une cour commune



NB : L'ensemble des plans et visuels sont non contractuels et de principe.



MONA LISA ET L'EQUIPE D'ARCHITECTES



L'équipe d'architectes est composée de :

-Philippe Lagrange, architecte dplg, co-gérant

-Christophe Miguet architecte dplg, urbaniste sfu / qualifié opqu, co-gérant

-Franck Petitot architecte dplg, mba EM Lyon, formation CoBBac (conception de bâtiments basses consommations), co-gérant

La SARL « Mona Lisa Architectes Associés » existe depuis 2006. Elle est née de la réunion de trois architectes partageant une activité depuis une quinzaine d'années. Son objet est d'étendre le champ d'action en associant des savoirs complémentaires. L'agence est située 14, rue Cavenne, dans le 7ème arrondissement de Lyon. Elle occupe une ancienne halle industrielle de 300 m2 réaménagés et équipés avec des moyens experts en informatique graphique.

Domaine d'activité

Mona Lisa opère dans des champs d'intervention connexes :

L'ARCHITECTURE

- Conception et maîtrise d'œuvre d'architecture et d'aménagement (logements collectifs et individuels, équipements, bureaux, hôtellerie, industrie).

L'AGENCEMENT ET LA DECORATION

- Conception et maîtrise d'œuvre d'agencement et décoration (particuliers, commerces et bureaux).

L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT URBAIN

- Paysage (analyse, interprétation et préconisation).
- Aménagement et urbanisme (étude préalable de faisabilité, étude pré-opérationnelle, projet urbain).
- Assistance à Maître d'Ouvrage, concertation publique.

LA PROGRAMMATION EN URBANISME ET EN ARCHITECTURE

- Conseil (architecte-conseil : St-Etienne 42 - Cran Gevrier 74).
- Urbanisme de conception (composition, design urbain, programmation, espaces publics).

LA COMMUNICATION VISUELLE

- Communication, information, rédaction dans le champ de l'urbanisme.
- Graphisme et multimédia appliqués à l'architecture et l'urbanisme (Imagerie, cartographies, infographie, 3D, Web dynamique, chaîne graphique PAO).

L'équipe paysagiste :

- **Romain ALLIMANT**, Paysagiste DPLG

Pour ce projet, Mona Lisa s'est associé au paysagiste **Allimante Paysages**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée installée depuis mai 2008 à la Cité de l'Entreprise sur l'esplanade du Lac à Aix les Bains.



LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE (EPLAAD)



Sous l'impulsion du sénateur-maire de Dijon François REBSAMEN, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et la Ville de Dijon ont adapté les outils d'aménagement urbain mis à leur disposition, en sorte que soient accrues la capacité et la rapidité d'aménagement de quartiers nouveaux et de production de logements d'habitation et d'immeubles de bureaux ou d'activités économiques.

Indépendamment des réformes de compétences et d'organisation des deux collectivités elles-mêmes, qui incluent un transfert de certaines compétences de la Ville de Dijon à la Communauté d'agglomération du Grand Dijon et une mutualisation croissante et économe de leurs moyens, les collectivités ont reconfiguré le dispositif entrepreneurial public local placé à leur service pour satisfaire cette ambition.

Aujourd'hui, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) et le Groupement d'Intérêt Economique des Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (GIE-EPLAAD) constituent ce dispositif des Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD), qui regroupent une trentaine de collaborateurs.

Les conseils d'administration des EPLAAD sont présidés par Pierre PRIBETICH, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, Maire-Adjoint de Dijon. Les EPLAAD sont dirigées par Thierry LAJOIE.



La Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) est une société publique locale d'aménagement régie par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. La SPLAAD est donc une société anonyme de droit privé dont le capital est exclusivement détenu par des collectivités territoriales.

Créée le 4 août 2009 par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, la SPLAAD est vouée à l'aménagement des quartiers d'habitat et des parcs d'activités économiques structurant de l'agglomération dijonnaise, exclusivement pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales qui composent son actionnariat.

Dans le respect du droit communautaire, les collectivités territoriales actionnaires de la SPLAAD recourent à celle-ci sans procédure de mise en concurrence. La SPLAAD est ainsi leur régie externalisée, sous la forme d'une société commerciale.



Actionnariat de la SPLAAD (Répartition du capital de 465.000 €)

Grand Dijon	72.044 %
Dijon	10.753 %
Chenôve	10.753 %
Féney	1.075 %
Fontaine-les-Dijon	1.075 %
Marsannay-la-Côte	1.075 %
Quetigny	1.075 %
Sennecey-les-Dijon	1.075 %
Talant	1.075 %

Les communes de Longvic et Ouges ont annoncé leur prochaine prise de participation au capital de la SPLAAD.

La SPLAAD, qui compte 13 collaborateurs, est actuellement chargée de la préparation ou de la réalisation de 16 opérations d'aménagement urbain.

Concessions d'aménagement dévolues (ou en cours de dévolution) à la SPLAAD

Collectivité	Projet de Territoire	Opération d'Aménagement
Grand Dijon	Quetigny, Saint-Apollinaire	Parc d'Activités de l'Est Dijonnais
Grand Dijon	Dijon (Grand Nord)	Parc d'Activités (3ème tranche)
Grand Dijon	Longvic, Ouges	Parc d'activités de Beauregard
Grand Dijon	Saint-Apollinaire	Parc d'activités de Bois Guillaume
Grand Dijon	Dijon, Saint-Apollinaire	Parc d'Activités Capnord (extension)
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Requalification du Site Amora
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Réhabilitation du bâtiment R&D d'Amora
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Hôpital Général
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Pont des Tanneries
Dijon	Dijon (Grand Sud)	Etamat, Bonnotte, Petit Creuzot, Minoteries
Dijon	Dijon (Grand Est)	Anciens Abattoirs, Mont-Blanc 1 & 2
Dijon	Dijon (Fontaine d'Ouche)	Cœur de Quartier
Dijon	Dijon (Fontaine d'Ouche)	Quai des Carrières Blanches
Chenôve	Chenôve	Centralité
Chenôve	Chenôve	Quartier Kennedy
Sennecey-les-Dijon	Sennecey-les-Dijon	Quartier des Fontaines



La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) est une société anonyme d'économie mixte locale. Soumise à la loi n°2005-809, la SEMAAD est une société anonyme de droit privé évoluant dans le secteur économique concurrentiel et soumise aux procédures de mise en concurrence. Son capital est réparti entre des collectivités territoriales, majoritaires, et des partenaires du territoire, minoritaires.

Créée le 30 mai 1961 par la Ville de Dijon pour aménager le Lac Kir, la SEMAAD est principalement dédiée à l'aménagement de quartiers d'habitat et d'activités, à la construction et à l'exploitation de bâtiments et d'équipements publics clefs en mains, et à la prestation de services. Elle intervient prioritairement sur le territoire des 116 communes du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire dijonnaise, parmi lesquelles les 22 communes de l'agglomération de Dijon.

Avec un chiffre d'affaires moyen annuel de 3 millions d'euros et un résultat net moyen annuel de 0,2 millions d'euros pour un effectif moyen annuel de 14 salariés, un bilan dont le total s'équilibre au montant de 50 millions d'euros et des fonds propres s'établissant au montant de 3,5 millions d'euros, la SEMAAD est l'aménageur de référence de l'aire dijonnaise.

Actionnariat de la SEMAAD (Répartition du capital de 600.000 €)

Dijon	69.90 %
Grand Dijon	6.01 %
Talant	2.06 %
Neuilly-les-Dijon	0.12 %
OPAC de Dijon	9.42 %
Caisse d'Epargne BFC	3.76 %
Crédit Immobilier de France	3.17 %
CCI de Dijon	2.43 %
Dexia Crédit Local	1.77 %
Scic Habitat Bourgogne	0.69 %
Caisse des Dépôts	0.37 %
Villéo	0.28 %
Crédit Mutuel Centre Est Europe	0.03 %



Principales opérations en cours de la SEMAAD

Client	Commune	Opération d'Aménagement ou de Construction
Etat-Dijon	Dijon	Exploitation des immeubles du Pôle Tertiaire des Grésilles
Région Bourgogne	Dijon	Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (ERIE)
Grand Dijon	Dijon	Parc d'Activités Valmy (tranches 1 & 2)
Grand Dijon	Dijon	Parc d'Activités Mazen-Sully
Grand Dijon	Dijon, Saint-Apollinaire	Parc d'Activités Capnord
Grand Dijon	Dijon	Dépôt et Ateliers du Tramway
Dijon	Dijon	Quartier Junot
Dijon	Dijon	Ecoquartier Heudelet 26
Dijon	Dijon	Ensemble d'immeubles rue du Docteur Richet
SNI	Dijon	Ecoquartier Hyacinthe Vincent
Fénay	Fénay	Lotissement rue de l'Eglise
Genlis	Genlis	Quartier République
Is-sur-Tille & Marcilly-sur-Tille	Is-sur-Tille & Marcilly-sur-Tille	Site Ami-Linpac
Marsannay-la-Côte	Marsannay-la-Côte	Ecoquartier En Saint-Urbain

Quelques références de la SEMAAD : 50 ans d'histoire urbaine

Commune	Opération
Opérations d'habitat	
Dijon	Restructuration du secteur sauvegardé
Dijon	ZUP de la Fontaine d'Ouche
Dijon	Lotissement Les Hauts de la Combe
Dijon	ZAC Les Côteaux du Zuzon
Dijon	ZAC Les Hauts de Pouilly
Dijon	Rénovation urbaine Clémenceau
Dijon	ZAC de l'Esplanade
Dijon	ZAC Espace Champollion des Grésilles
Dijon	Quartier Junot
Ahuy	Lotissement Le Clos des Arguillères
Cessey-sur-Tille	Lotissement Le Clos des Chardenois
Chevigny-Saint-Sauveur	Lotissement L'Orée de la Saussaie
Longvic	Rénovation du Centre Ville
Longvic	ZAC des Carmélites
Neuilly-les-Dijon	Lotissements L'Orée du Bois 1 et 2
Neuilly-les-Dijon	Lotissement Le Domaine de la Gentiane
Plombières-les-Dijon	Lotissement Les Vaux Bruns
Savigny-le-Sec	Lotissement Les Tilleuls
Sennecey-les-Dijon	Lotissement Le Clos des Charmes
Talant	ZAC du Belvédère
Talant	Lotissement Les Marronniers
Thorey-en-Plaine	Lotissement Le Clos des Oréades
Thorey-en-Plaine	Lotissement Le Clos des Gourmets
Velars-sur-Ouche	Lotissement Les Quatre Saisons



Commune	Opération
Opérations d'activités	
Dijon	Parc Technologique
Dijon	Bâtiment Centre Informatique
Dijon	Reconversion du bâtiment CFA BTP Côte d'Or
Dijon	Parc de l'Europe
Dijon	Parc Mazen Sully
Dijon	Parc Valmy (Tranche 1)
Dijon	Immeuble de bureaux de la Communauté du Grand Dijon
Dijon	Immeuble de bureaux Diapason – ARH, DRASS, DDASS
Dijon	Immeuble de bureaux Atrium – CPAM, URCPAM
Dijon, Saint-Apollinaire	ZAE CapNord
Dijon, Saint-Apollinaire	ZAE Ecozone
Chenôve	ZAC Europa
Chevigny Saint-Sauveur	ZAC Extension Excellence 2000
Fontaine-les-Dijon	Parc d'Activités des Cortots
Fontaine-les-Dijon	Bâtiment Obedrthur Smat
Pagny	Technoport
Quetigny	Bâtiment Synthelabo
Sennecey-les-Dijon	ZAE
Equipements d'infrastructure	
Dijon	Lac artificiel Kir
Dijon	Parking Dauphine
Dijon	Parc des Expositions - Centre des Congrès - Parking Clémenceau
Dijon	Supermarché ORU des Grésilles
Dijon	Zénith, site Altadis Seita
Talant	Centre commercial du Point du Jour



GIE-EPLAAD

Formé par la SPLAAD et la SEMAAD pour mutualiser leurs ressources humaines (administratives, financières, juridiques...) et matérielles de fonctionnement, le Groupement d'Intérêt Economique des Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (GIE-EPLAAD) compte 8 salariés.



VALEURS

L'Intérêt général

Les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) sont des entreprises commerciales dont le capital public est contrôlé par les collectivités territoriales, soit exclusivement (SPLAAD), soit majoritairement (SEMAAD).

Elles ont vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales. Leur marché est un territoire, leur métier est de le développer, leur valeur ajoutée est de savoir allier maîtrise publique et performance économique ; mais si la bonne gestion est leur règle, le profit n'est pas leur objectif.

Elles offrent des garanties particulières de pérennité et de transparence, sous l'autorité des élus et sous un double contrôle à la fois propre aux entreprises privées (experts comptables commissaires aux comptes) et aux collectivités locales (préfecture, chambre régionale des comptes).

Les prix qu'elles pratiquent, les méthodes qu'elles déploient et la déontologie qu'elles mettent en œuvre les distinguent d'opérateurs purement privés.

L'Aménagement durable

Les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) inscrivent leur action dans une stratégie d'aménagement durable concourant à l'objectif défini par le sénateur-maire de Dijon de faire de l'agglomération dijonnaise une agglomération écologique de référence en Europe.

Convaincues que le territoire est, comme l'eau, l'air ou le climat, un bien rare et précieux dont elles ne sont que dépositaires au service des habitants actuels et des générations futures, elles l'aménagent dans un souci de développement (et non d'opportunité) et de durabilité (et non d'immédiateté).

Leur intervention repose sur des principes urbains, environnementaux, sociaux, économiques, fonctionnels et de gouvernance donnant une place prépondérante à l'échelle et au génie du lieu, à la cohésion intergénérationnelle et sociale, au respect de la biodiversité, à la performance énergétique et à l'encouragement aux énergies renouvelables, à l'économie du superflu et au recours prioritaire aux ressources et entreprises locales, à la qualité d'usage des espaces publics et privés et à l'association des usagers à ses projets.

Ces principes sont affirmés dans un projet d'entreprise adopté en 2008 et orientant les opérations d'aménagement et de construction (le Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Economique et Responsable), servi par un système de management environnemental (SME) applicable à chaque projet. Déjà, la SEMAAD est la 1^{ère} Société d'Economie Mixte en France dont toutes les opérations d'aménagement bénéficient de la certification environnementale ISO 14001. Elle est la seule Société d'Economie Mixte française bénéficiant du label environnemental européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme). Elle siège depuis 2009 au Comité Opérationnel Ecoquartiers relevant du Plan Villes Durables du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Elle s'est vue décerner en 2010 la plus haute distinction européenne en matière de responsabilité sociale et environnementale pour une entreprise publique : le label Discerno. De son côté, la SPLAAD nourrit les mêmes ambitions.



L'Efficiace professionnelle

Les Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD) accordent une importance particulière à la qualité, au coût et au délai de leurs interventions.

Bénéficiant d'un savoir-faire historique reconnu dans les domaines juridiques, économiques et techniques de l'aménagement urbain, elles se sont mises en mesure, à travers le recrutement de compétences spécifiques, l'appartenance à des réseaux d'échange et de capitalisation des meilleures pratiques, ou l'élévation et la formation professionnelles tournées vers l'innovation et le progrès, de proposer des études, des réalisations ou des exploitations parmi les plus exigeantes et performantes de France.

La croissance de leur portefeuille, de leur rôle et de leur taille, ainsi que de la diversité de leurs interventions, renforcent encore leur efficacité et leur permet désormais d'accéder à des distinctions, labels et prix nationaux et internationaux qui reconnaissent celle-ci et portent l'image de l'agglomération dijonnaise au-delà de son seul territoire.



1^{ère} SEMAINE NATIONALE DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

La Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) organise la 1^{ère} Semaine nationale des EPL, événement national, du 19 au 26 mai afin de permettre aux Entreprises Publiques Locales de mettre en valeur leurs actions sur leur territoire (activités, projets et valeurs).

Qu'est qu'une entreprise publique locale ?

Les Entreprises Publiques Locales sont des entreprises dont le capital est majoritairement (Société d'économie mixte – SEM) ou exclusivement (Société publique locale – SPL) détenu par les collectivités locales, leurs principaux clients.

Les EPL interviennent dans les domaines de l'aménagement, du tourisme, des transports, de l'eau, du logement ou de l'énergie.

En résumé :

- Leur vocation est de répondre aux besoins d'intérêt général
- Leur marché est un territoire
- Leur métier, le développer
- Leur valeur ajoutée ? Allier la performance et la solidarité

Qu'est ce que la Fédération des Entreprises Publiques Locales

La Fédération des EPL représente 1 061 sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. Elle a pour mission principale de promouvoir les entreprises publiques locales, de développer des réseaux de compétences et de savoir-faire et de renforcer la performance des EPL.

Son président est actuellement Martial Passi, conseiller général du Rhône, vice-président du Grand Lyon, maire de Givors.



Les événements dans l'aire dijonnaise

	Jeudi 20 mai 8h	SEMAAD	Région Bourgogne - Signature des conventions et contrats pour la maîtrise d'ouvrage d'un cyclotron pour le G.I.E. Pharmimage, laboratoires de recherche
	Jeudi 20 mai 12h30	SPLAAD/SEMAAD	Dijon - Déjeuner de presse pour présenter la nouvelle image de marque des EPLAAD
	Jeudi 20 mai 20 h	SPLAAD/SEMAAD CGPME	Dijon - Dîner débat avec les entrepreneurs de Côte d'Or
	Vendredi 21 mai 11h30	SEMAAD SNI	Dijon - Première pierre de l'écoquartier Hyacinthe Vincent aménagé par la SNI (assistance à maîtrise d'ouvrage par la SEMAAD).
	Vendredi 21 mai 12h00	SEMAAD SNI	Dijon - Inauguration des nouveaux locaux de la SNI dans l'immeuble Katamaran sur le parc d'activités Valmy réalisés par la SEMAAD
	Mercredi 26 mai 14h30	SEMAAD	Genlis - Conférence de presse présentant le projet urbain retenu pour la ZAC République à Genlis

Pour en savoir plus sur les événements nationaux, www.semainedesepl.fr